

AVIS DE PROMULGATION

**AUX CITOYENS DES MUNICIPALITÉS DE GIRARDVILLE,
ST-EDMOND-LES-PLAINES, ALBANEL, NORMANDIN, ST-THOMAS-DIDYME
ET LA MRC MARIA-CHAPDELEINE (SECTEUR T.N.O. OUEST)**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Régie intermunicipale, le 18 décembre 2024 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-2024 – MODIFICATION LE RÈGLEMENT NUMÉRO 009-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé à la Caserne de Normandin au 1442, avenue du Rocher Normandin ou en s'adressant à l'adresse courriel de la Régie (admin@regiegeant.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À NORMANDIN, CE 13^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2025.



Nadia Genest
Greffière-trésorière